

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 11 juin

Numéro : 24/06/07

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe SALASC**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 19 |

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 06/06/2024 |

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

| Date d'affichage |
|------------------|
| 06/06/2024 |

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

AFFAIRES GÉNÉRALES - TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES – MISE A JOUR.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

| |
|----|
| du |
|----|

ou notification

| |
|----|
| du |
|----|

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau de classement des voiries communales approuvé par délibération du 26 janvier 1968 et mis à jour par délibération du 10 octobre 2023 doit faire l'objet d'une mise à jour pour tenir compte du classement dans le domaine public communal à usage de rues et places de certaines voies ;

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas eu pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales étant dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière et qu'en conséquence, elles sont prononcées par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale,

Vu la délibération du 26 janvier 1968 relative au tableau de classement des voiries communales,

Vu la délibération du 9 juin 1971 relative à la voirie rurale,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voiries communales, conformément aux dispositions de l'article L 141 – 3 du code de la voirie routière ;

Etant précisé que la mise à jour du tableau de classement des voiries communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique ;

DIT que le tableau est mis à jour sur le fondement de la présente délibération et est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout actes et documents s'y rapportant.

Pour 93_DE-034-213400104-2024.06.11-DEL240607-0 délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC